

DIME Mathis Jeune

CRÉATION

IME : Arrêté n°2009-138 - SESSAD : Arrêté n° 2004-588

Le DIME Mathis Jeune est situé à Vaugneray. Il est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique, qui accueille près de 5000 enfants et adultes dans plus de 100 établissements et services en France.

Le dispositif est ouvert 210 jours par an pour les modalités accueil de jour et hébergement, et 205 jours pour la modalité service.



Le dispositif accueille des enfants, adolescents, jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant un trouble du développement intellectuel. Le SESSAD est généraliste pour 20 places et spécialisé pour 6 places sur le champ de la déficience intellectuelle.



• ARS Auvergne Rhône Alpes



Le dispositif dispose d'une capacité totale de 72 places. Différents modules d'accompagnement sont proposés :

- 16 places d'accueil de jour dont 4 places de DEV (dispositif d'évaluation)
- 30 places en hébergement.
- 26 places en SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)

ORIENTATION

• MDMPH



Équipe interdisciplinaire

L'équipe éducative est composée d'éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, d'AES. L'équipe pédagogique est composée de cinq enseignantes spécialisées, mise à disposition par l'éducation nationale. L'équipe médicale est représentée par un médecin psychiatre et une infirmière. L'équipe paramédicale est composée d'un orthophoniste, d'une psychologue, d'une psychomotricienne, d'une ergothérapeute. L'équipe de direction se compose d'une directrice de territoire, une directrice adjointe et un chef de service et de deux coordinatrices.

Une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) représente une modalité du dispositif et comprend une coordinatrice et une psychologue.

DIME Mathis Jeune

Situation géographique

Le DIME Mathis Jeune est implanté dans les Monts du Lyonnais, au sein d'un parc boisé de 3 hectares. Le charme d'une maison ancienne, la vie du village conservant une activité rurale, à proximité de Lyon, constituent un environnement privilégié pour les enfants et contribuent à leur bien-être.

Moyen d'accès

Transports en commun :

- Ligne TCL 47 (Craponne-Vaugneray)
- Ligne Car du Rhône n°614 (Lyon-Vaugneray)

Par la route : Le DIME se situe à Vaugneray, près du centre du village, à 20km à l'ouest de Lyon.



FINANCEMENT

L'établissement est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes et sur des fonds versés par l'Assurance Maladie.

Contact

- Directrice de territoire : **Sylvie DELLAC**
Sylvie.dellac@fondation-ove.fr
- Directrice adjointe : **Christelle LACROIX**
christelle.lacroix@fondation-ove.fr



OVE-DIME Mathis Jeune
1, rue du Docteur Serullaz
69670 VAUGNERAY
Tél. **04 78 45 81 25**
mathis.jeune@fondation-ove.fr
www.fondation-ove.fr



DIME Mathis Jeune

Dispositif médico-social IME, SESSAD, EMAS

septembre 2023



www.fondation-ove.fr



DIME Mathis Jeune

LES MISSIONS DU DISPOSITIF

Le DIME, résolument tourné vers l'inclusion en milieu ordinaire, est un lieu d'éducation, d'apprentissage et de soin.

Il a pour objectif de :

- Proposer un apprentissage scolaire adapté,
- Veiller au bien-être de l'enfant,
- Favoriser l'acquisition d'un maximum d'autonomie,
- Faciliter l'intégration des gestes du quotidien, vie collective, hygiène, et règles de bonne conduite,
- Proposer un apprentissage scolaire adapté,
- Etablir un projet individualisé d'accompagnement prévoyant des actions pour développer la personnalité du jeune, faciliter la communication et la socialisation,
- Mettre en œuvre un accompagnement médical et/ou thérapeutique coordonné,
- Prendre en compte la parole de l'enfant,
- S'appuyer les compétences parentales,
- Accompagner les jeunes dans leur milieu familial, scolaire,
- Assurer le lien avec les partenaires extérieurs,
- Accompagner les jeunes dans leur orientation.

LES ACCOMPAGNEMENTS ET SERVICES PROPOSÉS

Le DIME propose :

► Un SESSAD de 26 places

Le SESSAD propose un accompagnement pluridisciplinaire en milieu ordinaire, sur les lieux de vie du jeune (école, loisirs, domicile).

► hébergement de 30 places

Le dispositif propose un hébergement de 1 à 4 nuits par semaine du lundi au vendredi. Les objectifs de l'hébergement sont de vivre en collectivité, acquérir de l'autonomie, de développer des relations adaptées avec son groupe de pairs.



► Un accueil de jour de 16 places

En journée, les jeunes sont accueillis dans les unités d'enseignement, en fonction de leur âge. Par ailleurs, ils participent à des ateliers éducatifs (sportifs, cultures, artistiques...).

► Une EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarité)

Sur la circonscription de Grézieu-la-Varenne et en collaboration avec le pôle Ressources de l'Education Nationale, l'EMAS favorise et soutient l'inclusion des enfants à l'école (maternelle, élémentaire, collège, lycée, MFR...).

L'ORGANISATION

La vie quotidienne s'organise autour de trois groupes d'âge mais aussi de besoins : le groupe Nord, le groupe Sud et le groupe Est.

Chaque jeune bénéficie :

- **D'un accompagnement éducatif** : qui lui permet, seul ou en groupe, d'acquérir une autonomie dans sa vie quotidienne et sa vie sociale
- **D'un accompagnement pédagogique** : Deux unités d'enseignement sont déployées en interne et trois dans des classes externalisées pour permettre aux enfants d'accéder aux apprentissages de façon adaptée, et à l'inclusion sociale. Elles se situent à l'école du village de Vaugneray.
- **D'un accompagnement médical et paramédical** : En fonction des besoins de l'enfant, différents suivis sont proposés en interne ou en libéral. L'équipe paramédicale intervient régulièrement dans les classes.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

L'Association des familles du Chardonnet est une instance constituée d'élus parmi les parents d'élèves et représentants des professionnels du DIME. Réunis plusieurs fois par an pour des Conseils à la Vie sociale (CVS), ils offrent un lieu d'expression pour les familles, d'échanges, d'informations entre tous ses acteurs. Le conseil donne son avis et interroge le fonctionnement du dispositif.

Les enfants se réunissent également chaque semaine au sein du conseil d'enfants existant sur chaque unité de vie. Véritable lieu d'apprentissage de la citoyenneté, il permet à chaque enfant de s'exprimer sur sa vie au sein du dispositif.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, le service remet à toute personne entrante :

- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- le règlement de fonctionnement,
- le livret d'accueil,
- le contrat d'accompagnement,
- autorisations administratives et médicales.

Ces documents sont remis lors de la phase de préadmission, à la suite de laquelle un séjour découverte est proposé à l'enfant, et enfin une phase d'admission, qui peut se réaliser tout au long de l'année.

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Il est signé dans le mois qui suit l'admission. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'usager, sa famille et le DIME Mathis Jeune.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le DIME veille au respect des besoins individuels de chaque personne accompagnée pour proposer des accompagnements dans un cadre interpartenarial. La famille est associée à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation annuelle.

LES PARTENAIRES

L'action du dispositif Mathis Jeune se développe dans le cadre d'une continuité avec l'ensemble des intervenants sanitaires et médico-sociaux concernés par l'enfant de sorte qu'il n'en résulte ni rupture ni contradiction thérapeutique. Des partenariats à visée éducative, de soins et de rééducation sont élaborés tout au long de l'année.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le DIME Mathis Jeune s'est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants légaux et les partenaires.

LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Deux animateurs bientraitance sont identifiés sur le dispositif. Ils concourent à promouvoir la bientraitance dans toutes ses dimensions, à sensibiliser tous les professionnels sur les questions et les réflexions qu'elle suscite.

DIME : Dispositif médico-éducatif

MDMPH : Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

SESSAD : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

EMAS : Equipe mobile d'appui à la scolarité

DEV : Dispositif d'évaluation

AES : Accompagnant éducatif et social

L'ADMISSION



Elle s'effectue sur notification de la CDAPH, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle dépend de l'âge, du lieu d'habitation de l'enfant et de la corrélation entre les besoins de l'enfant, les accompagnements proposés par le dispositif, et les spécificités de son agrément.